

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE OCA20 16 0276 édictée en vertu de l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) :

ORDONNANCE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES FRAIS EXIGIBLES POUR L'ÉMISSION DE PERMIS MENSUELS DE STATIONNEMENT DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Pour la période débutant le 1^{er} octobre 2020 et se terminant le 31 décembre 2020, les frais exigibles à l'article 27 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) pour l'émission d'un permis mensuel de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont réduits à 50 \$ par mois.

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 25 septembre 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

